

SUBVENTIONS AUPRÈS DES AGENCES DE L'EAU ACCOMPAGNEMENT & MONTAGE DE DOSSIERS



AGENCES DE L'EAU

Chaque Agence propose un programme et des **subventions** pour les projets visant, entre autre, à mettre en œuvre une **gestion intégrée des eaux pluviales** (désimperméabilisation, infiltration, toiture végétalisée, etc.).

Pour connaître votre Agence : <http://www.lesagencesdeleau.fr/les-agences-de-leau/les-six-agences-de-leau-francaises/>



VOTRE PROJET

Vous entreprenez un **projet d'aménagement** (nouveau ou existant) et souhaitez intégrer des **solutions alternatives** pour gérer les eaux pluviales.



NOTRE PRESTATION

Nous proposons un accompagnement en plusieurs étapes pour constituer votre dossier de demande de subventions :

- Remplir et nous retourner la **fiche de renseignements** et documentation liée au projet
- Présentation de votre projet à l'Agence de l'Eau. Si le projet **répond aux critères d'éligibilité** :
 - Accord de principe (confirmation écrite) de l'Agence de l'Eau sur la possibilité de subvention
 - Transmission de notre devis d'accompagnement
- **Définition des aménagements et préconisations** selon les critères requis :
 - Dimensionnement d'ouvrage de gestion des eaux pluviales (option)
 - Conseils d'emplacement
- **Constitution et dépôt du dossier** auprès de l'Agence de l'Eau
- Accompagnement jusqu'à l'avis favorable de la commission



CONTACT

A.D Environnement
12 rue Plantevin, 42000, Saint-Etienne

developpement@ad-environnement.fr
04.77.74.84.99